

Mesures de restrictions de l'usage de l'eau.

Malgré les précipitations apportées par la tempête Gloria du 21 au 23 janvier, le niveau des nappes du Plocène reste préoccupant pour le secteur **Bordure côtière nord et** et le secteur **Aspres-Réart** qui affichent toujours un niveau quantitatif jugé faible.

L'arrêté préfectoral n°DDTM/SER202015-0001 fixe les mesures de restrictions de l'eau jusqu'au 1er juin 2020.

Le secteur Aspres-Réart est classé en « niveau d'alerte ».

Pour les communes du secteur Bordure côtière nord :
St Hippolyte, Le Barcarés, Sainte-Marie sont concernées par les mesures de vigilance.
Seuls les piézomètres de Torreilles et Saint-Laurent affichent des niveaux équivalents aux seuils de crise et d'alerte.

Pour les trois communes placées en niveau de vigilance, il est demandé à tous les utilisateurs d'eau, de réduire leurs consommations au strict nécessaire, qu'elles soient destinées à un usage privé ou professionnel.

Cette recommandation s'adresse également aux activités agricoles, commerciales, industrielles, Une surveillance accrue est demandée aux exploitants des stations d'épuration, ainsi qu'au services gestionnaires de la distribution de l'eau potable.

Le présent arrêté est consultable : **en mairie**

sur le site internet de l'état dans les Pyrénées-orientales :

www.pyrenees-orientales.gouv.fr

sur le site internet Propluvia :

www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr

